# **CONDITIONS GENERALES DE VENTE IMS Académie – CHU de Bordeaux**

# Objet et champ applicable

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet la vente de l'ensemble des prestations de formation continue proposées par le CHU de Bordeaux via l'IMS Académie en tant qu'organisme de formation. Elles prévalent sur tout autre document. Toute contractualisation avec le CHU de Bordeaux implique par le client leur acceptation.

Le CHU de Bordeaux peut à tout moment modifier les présentes conditions générales de vente. Les conditions générales de vente applicables sont celles qui ont été acceptées et remises au client.

#### Contractualisation

Tout contrat (convention de formation, contrat individuel de formation) entre le CHU de Bordeaux et le client sera établi selon les articles L6353-1 et L6353-2 du Code du travail.

Le contrat précisera l'intitulé de la formation, sa nature, sa durée, ses effectifs, les modalités de son déroulement et la sanction de la formation (diplôme, attestation de formation, certificat...) ainsi que son prix.

#### Commande

Toute commande de formation implique par le client, l'acceptation du contenu de la formation qui lui a été mis à disposition sur le site internet de l'IMS Académie, soit lui a été communiqué avec le contrat ou dans la proposition pédagogique et financière.

Toute commande doit être confirmée par écrit par le client à l'aide du bulletin d'inscription ou de la proposition pédagogique et financière ou de tout autre document pouvant valoir commande. Ce document doit être signé par le client et revêtu du cachet du financeur.

## Convocation

Le CHU de Bordeaux transmettra par mail au client une convocation indiquant la date, les horaires, le lieu de la formation dans les deux semaines précédant le premier jour de stage.

Le CHU de Bordeaux ne peut être tenu pour responsable de la non réception de la convocation par l'apprenant, notamment en cas d'absence de celui-ci à la formation. Il appartient au client de s'assurer de l'inscription de ses collaborateurs et de leur présence à la formation.

## Annulation / report par le CHU de Bordeaux

Le CHU de Bordeaux se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter sans dédommagement une formation en cas de force majeure ou si le nombre d'inscrits se révèle insuffisant pour assurer une bonne qualité pédagogique de la formation.

Hors cas de force majeure, le CHU de Bordeaux informera le client de toute annulation ou report de formation avant la date de démarrage de la formation sous un préavis de 14 jours francs.

# Annulation / report par le client

Toute annulation doit être confirmée par écrit par le client au CHU de Bordeaux.

En cas de renoncement total ou partiel par l'établissement co-contractant ou par le co-contractant à l'exécution de la présente convention dans un délai de 14 jours francs avant la date de démarrage de la prestation de formation, l'établissement co-contractant ou le co-contractant s'engage, à titre de dédommagement, à verser une somme équivalente à 50% du montant initialement prévu pour régler la partie non réalisée de la prestation, en référence à l'article 3 de la présente convention.

Si ce renoncement devait intervenir dans un délai de 3 jours francs avant la date de démarrage de la prestation, alors l'intégralité de la somme prévue pour régler la prestation sera considérée comme due.

### Remplacement d'un participant

Sur demande écrite avant le début de la formation, et en accord avec les pré-requis nécessaires, le client a la possibilité de remplacer un participant sans facturation supplémentaire.

La demande de remplacement n'est pas possible pour les formations suivantes :

- Certificat de stomathérapie,
- Préparations concours.

# Remplacement d'un intervenant

Pour toutes les formations, le CHU de Bordeaux se réserve le droit de changer d'intervenant, en garantissant les compétences et le niveau d'expertise du nouveau formateur.

## Changement de lieu / de dates

Pour toutes les formations, le CHU de Bordeaux se réserve le droit de changer le lieu et/ou les dates d'une formation si les circonstances l'y obligent.

# Dématérialisation des supports

Dans le cadre de la politique de développement durable du CHU de Bordeaux, la documentation relative à la formation est accessible sur des supports dématérialisés, via le site internet de l'IMS Académie. Le code d'accès est communiqué à l'apprenant lors de l'ouverture de la session.

## Prix et règlements

Les prix sont indiqués sur les fiches pédagogiques et consultables sur le site internet de l'IMS Académie, sur les conventions de formation et / ou les contrats individuels de formation et/ou la proposition pédagogique et financière.

Ils sont valables durant 8 semaines à compter de la date de la proposition faite au client.

Tous les prix sont indiqués en euros et toutes taxes comprises.

Les modalités de facturation et de paiement sont précisées sur les conventions et contrats de formation.

# Règlement par un Opérateur de Compétences

- Si le client souhaite que le règlement soit effectué par l'Opérateur de Compétences dont il dépend, il lui appartient :
- De faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- De l'indiquer sur son bulletin d'inscription ;
- De transmettre au CHU de Bordeaux l'accord de prise en charge de l'OPCO;
- De s'assurer de la bonne fin du paiement par l'Opérateur de Compétences qu'il aura désigné.

Si le CHU de Bordeaux n'a pas reçu la prise en charge de l'Opérateur de Compétences au 1er jour de la formation, le client sera facturé de l'intégralité du coût de la formation concernée par ce financement.

En cas de non-paiement par l'Opérateur de Compétences, pour quelque motif que ce soit, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

#### Confidentialité

Toutes informations communiquées par le CHU de Bordeaux et le client durant l'exécution du contrat et pour une durée de deux ans à compter de la cessation de leurs relations contractuelles, sont strictement confidentielles et chacune des parties s'interdit de les divulguer.

#### **Droits d'auteur**

Dans le cadre de ses prestations, le CHU de Bordeaux propose au client, des documents et informations conformément aux dispositions en vigueur et aux limites que les auteurs ont pu fixer. Les supports communiqués sont uniquement destinés aux besoins de la formation. Leur utilisation durant la formation n'entraîne pas le transfert des droits de propriété intellectuelle. Le client n'est pas autorisé à reproduire, copier tout ou partie de ces derniers pour les communiquer à des tiers.

#### Communication

Le client autorise le CHU de Bordeaux à mentionner son nom, son logo et à faire mention à titre de références, des prestations réalisées.

Avant toute communication, le CHU de Bordeaux en informera le client.

# Droit applicable et compétence juridictionnelle

Tout litige relatif au non-respect des présentes CGV résultant notamment de sa signature, de son exécution, de son interprétation, de sa résiliation ou de sa validité, devra impérativement faire l'objet d'une tentative de solution amiable par les parties.

A cet effet, les parties conviennent de se réunir (physiquement ou par visioconférence) dans les 60 (soixante) jours de la réception par l'une des parties, de la notification dudit litige par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée par l'autre partie.

En l'absence d'une solution amiable au litige dans les 60 (soixante) jours de la réunion des parties dans les conditions visées à l'alinéa ci-dessus, le litige devra alors être soumis à la juridiction compétente.